

2002 RAPPORT ANNUEL





**Integrale**



**2002 RAPPORT ANNUEL**

Nederlandse versie verkrijgbaar op verzoek

Editeur responsable: Patrice Beaupain  
Coordination: Kate Thomas & Kleyn  
Design et Impression: Graphic Group Van Damme  
Imprimé sur papier recyclé

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Meyers (Président, représentant les employeurs)  
Emile Dereymaeker (Président, représentant les affiliés)

### Administrateurs représentant les employeurs:

Alain De Longueville  
Etienne De Loose  
Paul Lahaye  
Eduard Lambrechts  
Jean-Louis Pierquin  
Denis Renaud  
Robert Verleysen

### Administrateurs représentant les affiliés:

Nicolas Castiglione  
Victor Fabry  
Jules Gillaux  
François Janssens  
Pierre Kempeneers  
Thai-Binh Nguyen  
Georges Sels  
Erik Van den Heede  
François Vanderschelde

### Administrateurs indépendants:

Philippe Delaunois  
Arnoud de Pret

## COMITÉ DE SURVEILLANCE

Diego Aquilina, Alain De Longueville, Emile Dereymaeker, Victor Fabry, Pierre Meyers

## COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Diego Aquilina, Emile Dereymaeker, Pierre Meyers

## COMITÉ FINANCIER

Les membres du Comité de surveillance  
Les membres du Comité de direction

### Administrateurs:

Arnoud de Pret  
Eduard Lambrechts  
Thai-Binh Nguyen  
François Vanderschelde

### Spécialistes externes:

Jacques Brossard  
(Directeur général, Banque Cantonale Vaudoise)  
Philippe Druart  
(Chief economist, Banque Nagelmackers)

## COLLÈGE DES COMMISSAIRES

### Commissaires représentant les employeurs:

André Paul (Président)  
Patrick Danneau  
Jacques Legrand  
Georges Lequet

### Commissaires représentant les affiliés:

Luc Allaerts  
Raymond Leclercq  
Frédéric Lemaitre  
Julien Potty

## REVISEUR D'ENTREPRISES

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'entreprises SCCRL  
Représentée par Jacques Tison (Reviseur d'entreprises)

## COMITÉ DE DIRECTION

Diego Aquilina (Directeur général, Président du Comité de direction),  
Patrice Beaupain (Directeur financier), Philippe Delfosse (Directeur général adjoint),  
Luc Gaspard (Directeur des affaires juridiques et fiscales), Paul Roels (Secrétaire général)

## SERVICES FINANCIERS ET TECHNIQUES

### Services financiers:

Isabelle Bruwier (Gestion portefeuille)  
Maurice Soors (Prêts hypothécaires)

### Services techniques:

Pascal Boelen (Actuariat)  
Michel Villers (Département assurances)

**Anvers:** Michel Vandevenne (Regio manager)

**Bruxelles:** Paul Herbillon (Major account manager)  
Els Lievens (Account manager)

**Liège:** Serge Bonmariage (Account manager)

## ENTREPRISES DANS LESQUELLES INTEGRALE DETIENT UNE PARTICIPATION

FINAPRI EUROPE s.a.: Diego Aquilina (Président du directoire)  
IMMGEST s.a.: Diego Aquilina (Administrateur délégué)  
INTEGRALE IMMO MANAGEMENT s.a.: Xavier Thomas (Directeur)  
INTEGRALE Luxembourg s.a.: Luc Gaspard (Directeur général)  
SICAV I.I. s.a.: Alain De Longueville (Président)

## RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

L'année 2002 fut une année difficile pour les compagnies d'assurances. Les marchés financiers ont connu une évolution défavorable. Dans ce contexte, il s'agit de garder à l'esprit les objectifs essentiels de notre Caisse commune:

- veiller à ce que le paiement des pensions de nos affiliés soit garanti;
- offrir un rendement intéressant malgré des périodes boursières désastreuses;
- maintenir les frais de gestion à un niveau peu élevé;
- assurer aux entreprises membres un service optimal;
- fournir des informations claires aux affiliés.

### Premier trimestre 2002

Durant la période des fêtes de fin d'année 2001, bon nombre de nos collaborateurs ont travaillé sans relâche. Des mois de préparation ont précédé le lancement de notre nouveau système de gestion 'Imagin€'. Nous pouvons être fiers du résultat: le passage de l'ancien système au nouveau s'est déroulé avec succès. S'habituer à de nouvelles procédures et de nouveaux écrans, vérifier tous les résultats à plusieurs reprises, guérir les maladies de jeunesse sont autant de difficultés qui surviennent lors de tout changement fondamental d'un système de gestion. Nos collaborateurs ont fortement été mis à contribution. Malgré leur grande disponibilité, ils ne purent cependant éviter que quelques dossiers accusent du retard. Heureusement, dans le courant de l'année, une partie de celui-ci était déjà rattrapé.

A l'occasion d'une rencontre de presse, notre site internet [www.integrale.be](http://www.integrale.be) fut présenté officiellement au grand public. Ce site internet a été très bien accueilli et divers articles de presse s'en sont faits l'écho: annonce dans la rubrique 'Site internet de la semaine' de L'Echo, et le renvoi depuis le site internet du Financieel Economische Tijd. Durant toute l'année, le

nombre de 'hits' est resté élevé, avec parfois plus de 3.000 visiteurs par mois.

### Deuxième trimestre 2002

**Integrale** a également attiré l'attention par sa participation au programme 'Rijker dan je denkt' de la chaîne de télévision flamande VTM. C'est ainsi que nous avons pu retrouver quelques anciens affiliés dont nous avions perdu toute trace malgré nos recherches. Ils avaient totalement oublié qu'ils avaient droit à un capital pension à l'âge de la retraite.

La convention collective de travail sectorielle, en vertu de laquelle les travailleurs des entreprises appartenant à la Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques ont droit à une pension complémentaire, est entrée en vigueur en avril 2002.

Les entreprises qui ne disposaient pas d'un plan de pension ont eu le choix soit de conclure une assurance de groupe d'entreprise, soit de s'affilier au plan sectoriel géré par **integrale**. Le défi était de taille: il convenait en effet d'informer toutes les entreprises concernées par cette convention collective, de rassembler des renseignements administratifs permettant le contrôle, et de répondre à une multitude de questions. Et tout cela a porté ses fruits: plus de 1.300 entreprises ont opté pour **integrale**, ce qui représente plus de 11.000 affiliés supplémentaires.

Fin mai, **integrale** a mené la délégation belge à un colloque international organisé au Portugal par l'A.E.I.P., l'Association Européenne des Institutions Paritaires, en collaboration avec l'Université de Lisbonne, dont le thème était 'la méthode ouverte de coordination dans l'Union Européenne et les pensions'.

Plus tard dans l'année, toujours dans le cadre de l'A.E.I.P., des collaborateurs d'**integrale** ont participé activement à des colloques internationaux à Londres et Turin où le rôle unique des institutions paritaires dans le paysage mouvant des retraites

européennes était à l'ordre du jour.

**Integrale** a également collaboré à une étude de l'A.E.I.P. concernant un modèle d'Institution de Pension Paritaire Européenne, ainsi qu'à l'élaboration de différents dossiers techniques au profit d'institutions européennes.

Au cours de l'Assemblée générale de notre Caisse commune, un nouveau Conseil d'administration et un nouveau Collège des commissaires ont été mis en place.

### Troisième trimestre 2002

Le troisième trimestre fut consacré au perfectionnement du système de gestion 'Imagin€', à la continuation de la mise en place de la gestion du plan sectoriel pour les employés de l'industrie métallique, et au traitement d'un certain nombre de dossiers complexes de grandes entreprises membres de notre Caisse commune d'assurances.

Une formation a été prévue pour les nouveaux administrateurs et commissaires afin de les familiariser avec les diverses techniques relevant du métier d'**integrale**.

### Quatrième trimestre 2002

Une étude portant sur l'augmentation de la longévité et ses conséquences sur les tarifs de rente viagère utilisés par les assureurs a été dirigée par un actuaire d'**integrale**. Cette étude fut largement commentée dans la presse écrite.

Nous avons en outre participé aux activités de l'Association Royale des Actuaire Belges, à des groupes de travail préparatoire à la nouvelle législation des pensions complémentaires, à des conférences, des séminaires, des formations professionnelles, ainsi qu'à la publication d'articles spécialisés en la matière. Toutes ces activités témoignent du rôle social dévolu à notre institution de retraite paritaire.

**Integrale** a également participé activement aux activités d'un groupe de travail technique constitué par le Ministre des Pensions. Celui-ci avait pour but d'examiner comment des plans de pensions sectoriels peuvent utiliser le réseau de la Banque Carrefour de Sécurité Sociale dans la gestion administrative tant des employeurs que des institutions de pension.

**Integrale** a conclu un accord de collaboration avec Amonis, la plate-forme de services de la Caisse de Prévoyance des

Médecins, qui vise la conclusion de plans de retraite collectifs dans le monde médical. Cette collaboration, semblable à celle que nous avons déjà de longue date avec la Caisse de Prévoyance des Pharmaciens, a engendré la souscription de nouveaux contrats dans les deux derniers mois de l'année.

## PERSPECTIVES 2003

Le cadre législatif qui entoure les pensions complémentaires va connaître des modifications profondes. La nouvelle loi sur les pensions complémentaires a finalement été votée en 2003. Nous avons été interrogés à de nombreuses reprises au sujet de ses effets. Nous devons beaucoup nous investir pour adapter les contrats de nos membres à la nouvelle loi et travailler de concert avec nos entreprises membres et les affiliés pour mener cette tâche à bien dans les délais fixés. Cela ne sera pas simple, car les modifications à apporter concerneront souvent la définition des engagements de pension eux-mêmes. **Integrale** devra s'appuyer sur une information objective et mettre en place un processus de traitement des modifications souple d'un point de vue administratif.

Les marchés financiers continuent à se situer à un niveau particulièrement bas. La guerre en Irak n'incite pas à un optimisme immédiat. Les autorités de contrôle sont bien conscientes du danger potentiel de la situation des marchés et ont amplifié la surveillance des institutions de pension. La couverture des engagements par les valeurs représentatives est respectée et les exigences de marge de solvabilité sont rencontrées.

Sur le plan européen, l'évolution vers une approche paneuropéenne des pensions complémentaires est confirmée par l'adoption de la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle par le Parlement européen. Cette évolution aussi méritée plus d'attention. **Integrale** peut, par l'intermédiaire de sa filiale au Grand-Duché de Luxembourg, offrir des solutions à nos membres pour les pensions des travailleurs des filiales à l'étranger et des salariés ayant une carrière internationale.

## RAPPORT DE GESTION

### INTEGRALE SE MAINTIENT

2002 reste dans les mémoires comme l'année de la rechute des marchés financiers. Les causes en sont connues. La confiance réduite dans l'économie après les attentats du 11 septembre 2001 a provoqué une aggravation des résultats des entreprises. Vinrent s'ajouter à cela les scandales financiers aux Etats-Unis. Tous ces éléments ont entraîné une chute considérable des cours des actions et une fuite vers des investissements estimés plus sûrs tels que les obligations. La forte demande de valeurs à taux d'intérêt fixe et la politique des banques centrales visant à faciliter le crédit ont provoqué la diminution des taux d'intérêt à court et long terme. Cette situation est atypique en termes d'approche économique classique dans laquelle les taux d'intérêt à long terme et le prix des actions sont supposés suivre une évolution inverse. En 2002 cependant, les deux baissèrent simultanément, ce qui n'arrange pas la situation des investisseurs institutionnels à long terme comme **integrale**.

Les mauvaises prestations boursières ont détourné les souscripteurs d'assurances vie de la branche 23, où tout le risque est supporté par l'assuré, vers la branche 21 à rendement garanti. Cette même tendance se confirme également pour les assurances de groupe, où un certain nombre d'assureurs ont commencé à promouvoir des plans flexibles à contributions fixes dans lesquels les investissements suivent la valeur des fonds d'investissements internes. Le concept d'**integrale**, en tant que grand fonds d'investissement offrant une bonne répartition des risques avec des frais de transaction et de gestion réduits et dont chacun partage les résultats, reste plus que jamais d'actualité.

### PRIMES ET RÉSERVES

L'année 2002 a connu un encaissement élevé. L'augmentation spectaculaire de 75 % des primes émises en 2001 a non seulement été consolidée, mais fut même dépassée. L'encaissement total durant l'exercice 2002 s'élève à € 116.987.225. Le graphique 1 reprend l'évolution de l'encaissement depuis 1990.

Le maintien de notre encaissement à un niveau élevé est un facteur clé qui permet de gérer un portefeuille d'investissement suffisamment important pour assurer une répartition des risques équilibrée avec des coûts de gestion réduits.

En outre, l'augmentation des primes des dernières années entraîne un accroissement des réserves, qui reste supérieur à la diminution provoquée par les liquidations des rentes et des capitaux pour les exercices suivants. Ceci fait d'**integrale** un investisseur net en 2002 ainsi que pour les prochaines années. Les provisions techniques totales s'élèvent à présent à € 816,40 millions. Le graphique 2 vous fournit l'évolution des dernières années.

### LA GESTION FINANCIÈRE

#### La solvabilité d'**integrale**

Quand les marchés financiers subissent d'importants mouvements comme ce fut le cas l'année passée, une attention particulière est portée aux conséquences à long terme qui y sont liées. C'est pourquoi, au cours de cette année, une étude a été réalisée pour mesurer la solvabilité de notre Caisse commune: **integrale** dispose de la marge de solvabilité imposée par la législation et les autorités de contrôle. En outre, dans une étude de sensibilité, l'impact de différents scénarios économiques et financiers a été examiné.

Les autorités de contrôle envisagent de

renforcer les tests de solvabilité pour les institutions de pension. L'application des nouveaux tests projetés montre que la solvabilité d'**integrale** répond aussi à ces éventuelles nouvelles normes.

Au cours de l'année, le Comité financier s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre de l'évolution des marchés et des conséquences qui en résulteraient pour la politique d'investissement d'**integrale**. Les recommandations du Comité financier ont été suivies par le Conseil d'administration. La position en actions a été maintenue telle qu'elle l'était avant la chute des marchés en été alors que les nouveaux investissements ont été consacrés à des placements à revenu fixe. Dans le règlement interne de placement, il a été explicitement repris qu'**integrale** n'investit pas en produits dérivés.

Un aperçu de la répartition des actifs à la fin de l'année est donné dans le graphique 3. Sur proposition du Comité financier, des réductions de valeur sur le portefeuille 'actions' ont été actées. Dans ce cadre, le Comité financier a considéré que, sur une longue période, le rendement des actions continuera à être supérieur à celui des obligations. Ledit comité a par ailleurs estimé que la structure actuelle des actifs de placement de la Caisse commune lui permettra de faire face à ses engagements à moyen terme (soit au moins au cours des six prochaines années).

Le montant des réductions de valeur sur le portefeuille 'actions' a été déterminé sur les bases suivantes:

- pour les actions détenues directement par la Caisse commune, une évaluation a été réalisée titre par titre. Des abattements ont alors été actés en cas de moins-value durable et par référence, notamment, à la qualité et aux perspectives d'avenir de l'émetteur.
- En ce qui concerne les actions détenues au travers des fonds diversifiés (SICAV I.I.

et SICAV N.I.I.), celles-ci ont été évaluées globalement. Pour ce faire, la valeur d'investissement à terme des deux portefeuilles a été déterminée en tenant compte d'un rendement à long terme (10 ans) exigé de 8,5 %. La valeur comptable de ces deux fonds diversifiés a été capitalisée au taux technique tarifaire de 3,75 %. Les réductions de valeur qui ont été actées correspondent à la différence (actualisée à un taux 'sans risque' de 4,34 %) entre les deux valeurs susmentionnées.

#### La répartition bénéficiaire

Cette année, une attention particulière est consacrée à la solidité financière à long terme d'**integrale**, l'objectif principal étant la sécurité des fonds confiés à notre caisse de pensions. Les capitaux et rentes promis contractuellement doivent être garantis et les réserves nécessaires constituées à cet effet. La croissance de ces réserves conduit à une augmentation corrélative de la marge de solvabilité alors que le portefeuille actions n'offre aucun rendement mais nécessite en plus des réductions de valeur. **Une des valeurs fondamentales d'**integrale** est de veiller à assurer, autant que faire se peut, une solidarité entre tous les affiliés quels qu'ils soient. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'appliquer un taux de rendement global de 4,75 %.**

Un aperçu de la répartition bénéficiaire des quinze dernières années comparée avec le rendement des obligations à long terme, d'une part, et l'inflation, d'autre part, est repris dans le graphique 4.

Les capitaux assurés en cas de décès sont augmentés forfaitairement d'une répartition bénéficiaire de 35 % au cours de l'année 2003.



## PARTICIPATIONS D'INTEGRALE

### **Integrale Immo Management s.a.**

Cette filiale a pour objet l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasings ainsi que la gestion du patrimoine immobilier d'**integrale**. Le premier exercice se clôture par un résultat légèrement négatif, conformément aux prévisions.

### **Immgest s.a.**

Cette filiale détenue à 57,41% par **integrale** a pour principal actif une galerie commerciale en bordure du projet de complexe de cinémas Médiacité à Liège. Dans les premiers mois de 2003, un autre actionnaire important de la filiale, Louvigny Pictures s.a., a racheté une partie des titres d'**integrale** pour ramener notre participation à 43,87 %.

### **Integrale Luxembourg s.a.**

Cette filiale fut fondée en partenariat avec le Groupe APRI pour offrir la possibilité aux entreprises membres des deux institutions de souscrire des plans de pension et de prévoyance complémentaires en faveur des membres du personnel ne travaillant pas en Belgique. L'encaissement de 2002 se monte à € 3,9 millions et les actifs gérés dépassent € 38,9 millions.

### **Sicav Integrale Invest s.a.**

Cet organisme de placement collectif a été créé en 1998 pour gérer une partie du portefeuille actions d'**integrale**. La politique de placement est basée sur la gestion indicielle avec le benchmark MSCI Emu. Les performances de cette Sicav ont suivi la baisse des marchés.

### **Finapri Europe s.a.**

Dans cette société de droit français dont l'objet social consiste à prêter des services en matière de gestion de portefeuille,

**integrale c.c.a.** et **Integrale Luxembourg s.a.** détiennent une participation de 50 %, le solde étant détenu par d'autres institutions du Groupe APRI. Un logiciel destiné à contrôler les performances des gestionnaires d'actifs a été développé.

Le dossier d'agrément pour la Commission des Opérations de Bourse a été déposé début 2003. En conséquence, les activités de gestionnaire de portefeuille pour compte de tiers n'ont pas pu démarrer au cours de l'exercice 2002. Le Groupe APRI s'est par ailleurs formellement engagé à confier progressivement la gestion de ses actifs obligataires à Finapri Europe s.a.

## DIVERS

Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désigné a été confiée à Madame Sigrid Boucq dont les honoraires ont été fixés à € 3.780,04.

Des missions complémentaires d'assistance technique ont été confiées à PricewaterhouseCoopers pour un montant de € 1.573. Il n'y a pas eu d'événement significatif survenu après la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une influence importante sur les comptes au 31 décembre 2002.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale. Le total du bilan s'élève à € 879,96 millions, après distribution de l'intégralité du résultat aux affiliés. Nous sommes reconnaissants aux entreprises membres et aux travailleurs affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent et pour leur fidélité à notre Caisse commune ainsi qu'aux valeurs du paritarisme.

Nous remercions les collaborateurs d'**integrale** pour leur engagement au cours de l'exercice écoulé.

Votre Conseil d'administration

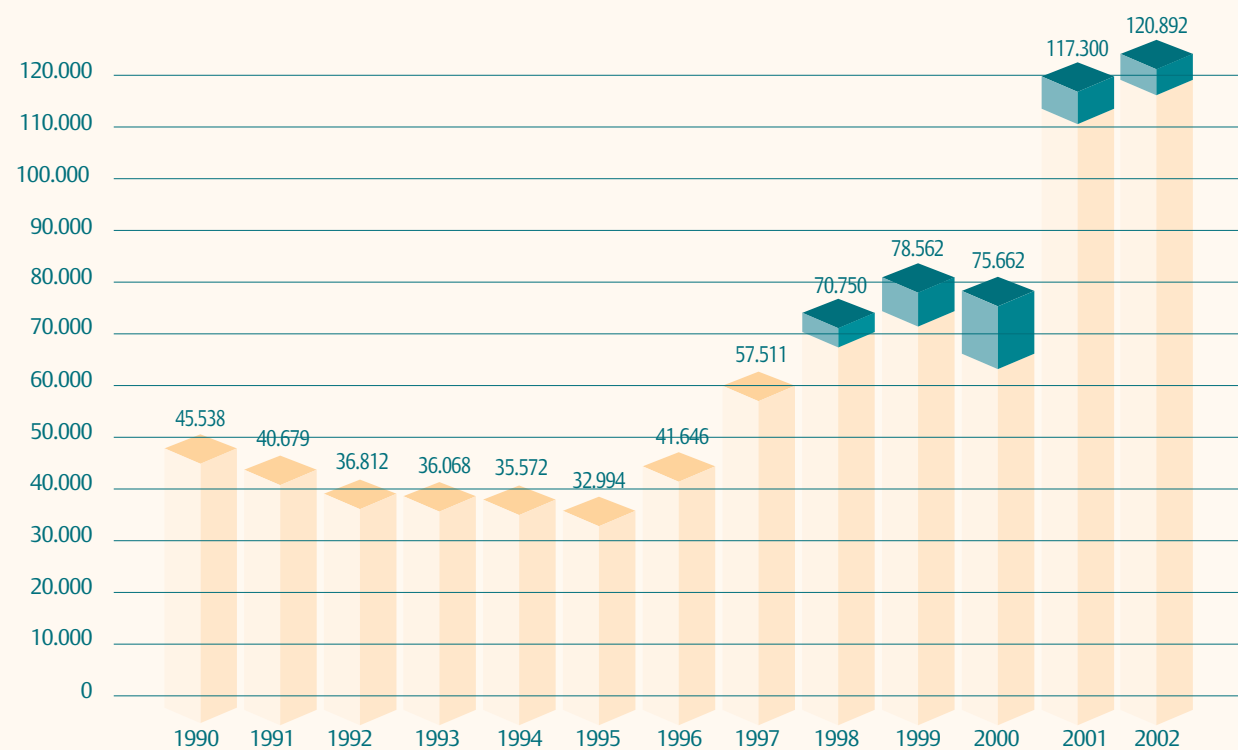


### **Comité de surveillance et Comité de direction**

De gauche à droite:  
Alain De Longueville  
Emile Dereymaeker  
Diego Aquilina  
Pierre Meyers  
Paul Roels  
Philippe Delfosse  
Victor Fabry  
Luc Gaspard  
Patrice Beaupain

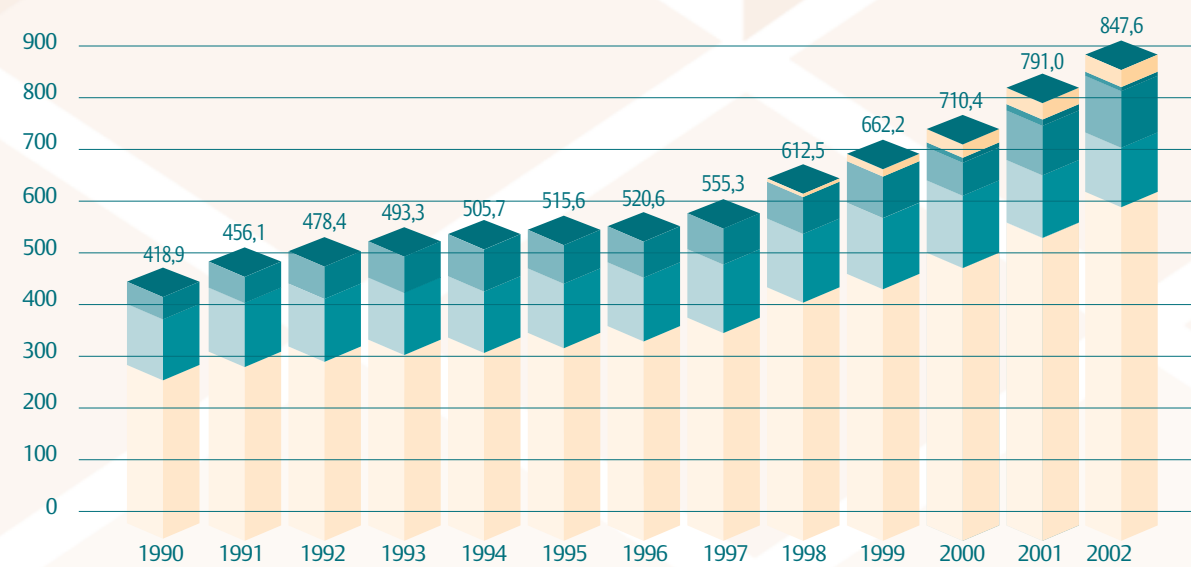
## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Encaissements et transferts de réserves en milliers €

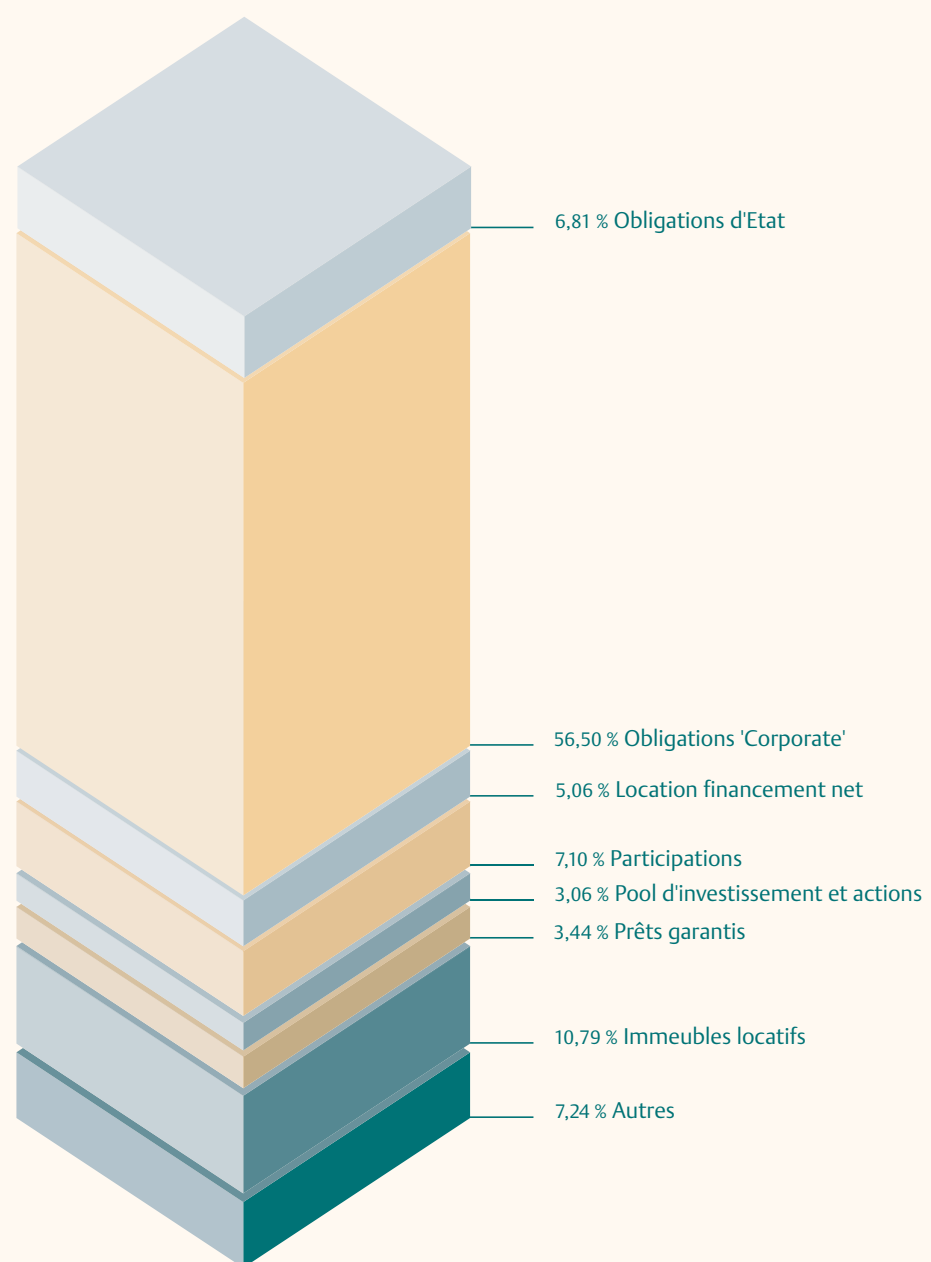


## ÉVOLUTION DES RÉSERVES

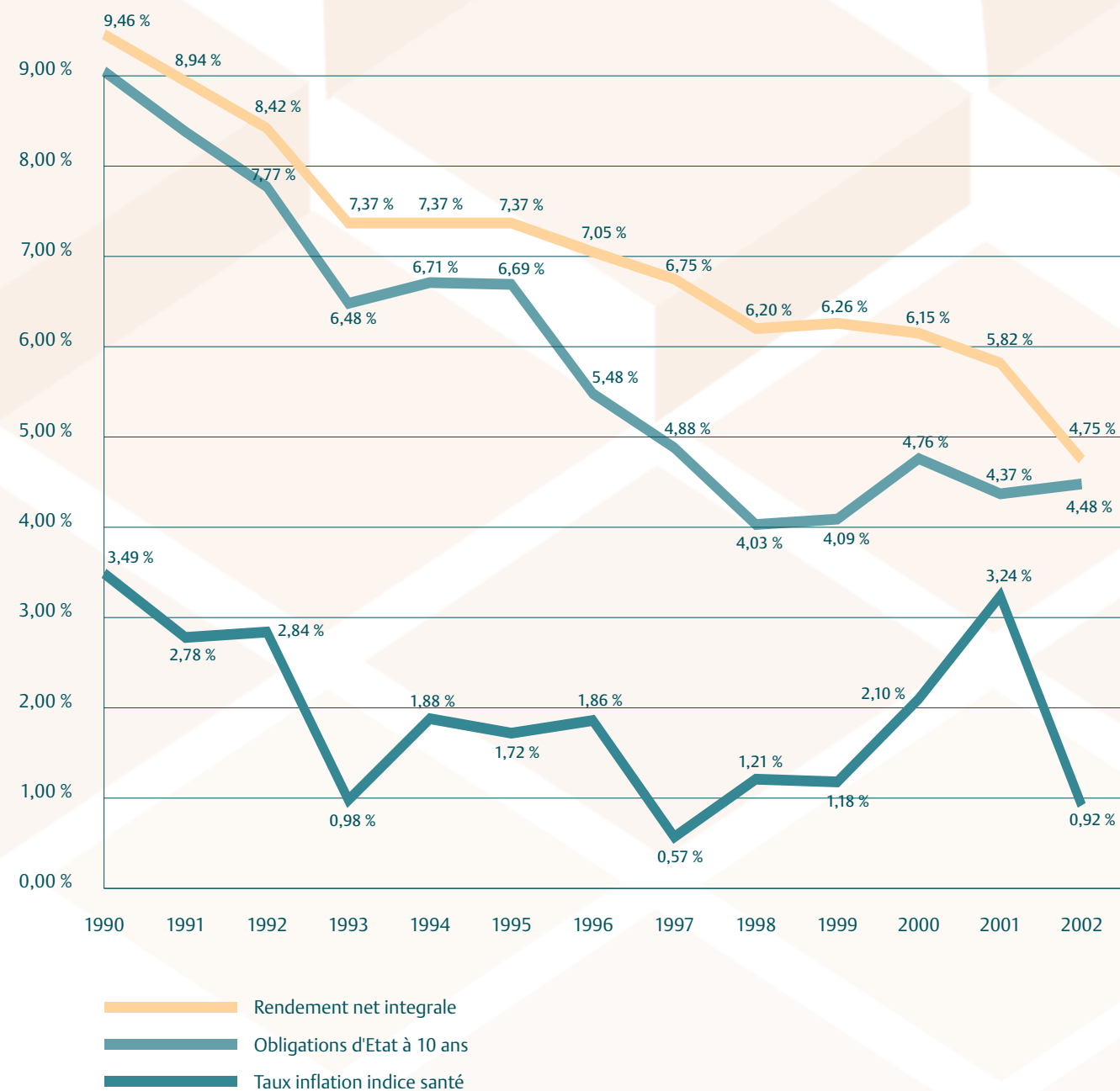
Branches 21 et 23 en millions €



### VALEURS REPRÉSENTATIVES NETTES DE NOS ENGAGEMENTS (BRANCHE 21) EN VALEUR DE MARCHÉ



### COMPARAISON DU RENDEMENT 'GLOBAL NET INTEGRALE', DU TAUX NET OBLIGATIONS ÉTAT 10 ANS ET ÉVOLUTION DE L'INFLATION





## ACTIF (x 1.000 €)

	2002	2001
<b>C. PLACEMENTS</b>	<b>843.948</b>	<b>765.802</b>
<b>I. Terrains et constructions</b>	<b>69.036</b>	<b>70.495</b>
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	1.971	1.972
2. Autres	67.065	68.523
<b>II. Placements dans des entreprises liées et participations</b>	<b>92.380</b>	<b>9.083</b>
- <i>Entreprises liées</i>	<i>92.027</i>	<i>8.730</i>
1. Participations	92.027	8.730
- <i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	<i>353</i>	<i>353</i>
3. Participations	353	353
<b>III. Autres placements financiers</b>	<b>682.532</b>	<b>686.224</b>
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	10.489	89.304
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	502.162	469.679
3. Parts dans des pools d'investissement	20.849	9.157
4. Prêts et crédits hypothécaires	18.020	17.991
5. Autres prêts	12.858	14.886
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	31.820	35.515
7. Autres	86.334	49.692
<b>D. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS LIÉES À UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITÉS 'VIE' ET DONT LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTÉ PAR L'ENTREPRISE</b>	<b>3.910</b>	<b>5.307</b>
<b>E. CRÉANCES</b>	<b>13.418</b>	<b>10.535</b>
<b>I. Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>10.349</b>	<b>8.768</b>
1. Preneurs d'assurances	8.924	6.787
3. Autres	1.425	1.981
<b>II. Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>249</b>	<b>169</b>
2. Autres	249	169
<b>III. Autres créances</b>	<b>2.820</b>	<b>1.598</b>
<b>F. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>	<b>3.683</b>	<b>1.380</b>
<b>I. Actifs corporels</b>	<b>194</b>	<b>235</b>
<b>II. Valeurs disponibles</b>	<b>3.489</b>	<b>1.145</b>
<b>G. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>15.002</b>	<b>14.400</b>
<b>I. Intérêts acquis non échus</b>	<b>14.555</b>	<b>13.981</b>
<b>III. Autres comptes de régularisation</b>	<b>447</b>	<b>419</b>
<b>TOTAL</b>	<b>879.961</b>	<b>797.424</b>

## PASSIF (x 1.000 €)

	2002	2001
<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.041</b>	<b>4.041</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>4.041</b>	<b>4.041</b>
1. Autres	4.041	4.041
<b>C. PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>812.529</b>	<b>757.217</b>
<b>II. Provisions d'assurance 'vie'</b>	<b>763.457</b>	<b>705.393</b>
1. Provisions mathématiques	593.670	546.848
2. Provisions mathématiques à imputer	25.475	21.824
3. Autres provisions	86.625	91.797
4. Fonds de financement	57.687	44.924
<b>III. Provisions pour sinistres</b>	<b>10.064</b>	<b>10.318</b>
<b>IV. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes</b>	<b>758</b>	<b>5.889</b>
<b>VI. Autres provisions techniques</b>	<b>38.250</b>	<b>35.617</b>
1. Fonds de réserve de la gestion 'pension extra-légale'	38.250	35.617
<b>D. PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OPÉRATIONS LIÉES À UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITÉS 'VIE' LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTÉ PAR L'ENTREPRISE</b>	<b>3.910</b>	<b>5.307</b>
<b>E. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5.206</b>	<b>5.300</b>
<b>III. Autres provisions</b>	<b>5.206</b>	<b>5.300</b>
<b>G. DETTES</b>	<b>52.033</b>	<b>23.569</b>
<b>I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>1.645</b>	<b>1.915</b>
<b>II. Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>5</b>	
<b>IV. Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>43.751</b>	<b>15.286</b>
<b>V. Autres dettes</b>	<b>6.632</b>	<b>6.368</b>
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	3.559	4.219
a) impôts	2.772	3.531
b) rémunérations et charges sociales	787	688
2. Autres	3.073	2.149
<b>H. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>2.242</b>	<b>1.990</b>
<b>TOTAL</b>	<b>879.961</b>	<b>797.424</b>

## COMPTE TECHNIQUE VIE (x 1.000 €)

	2002	2001
<b>1. PRIMES NETTES DE RÉASSURANCE</b>	<b>104.462</b>	<b>87.771</b>
<b>A. Primes brutes</b>	<b>105.467</b>	<b>89.041</b>
<b>B. Primes cédées aux réassureurs (-)</b>	<b>-1.005</b>	<b>-1.270</b>
<b>2. PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>51.270</b>	<b>49.559</b>
<b>B. Produits des autres placements</b>	<b>46.363</b>	<b>44.170</b>
1. Produits provenant des terrains et constructions	8.394	8.256
2. Produits provenant d'autres placements	37.969	35.914
<b>C. Reprises des corrections de valeur sur placements</b>	<b>3.203</b>	<b>919</b>
<b>D. Plus-values sur réalisations</b>	<b>1.704</b>	<b>4.470</b>
<b>3. CORRECTIONS DE VALEUR SUR PLACEMENTS DU POSTE D. DE L'ACTIF (produits)</b>	<b>-51</b>	<b>67</b>
<b>4. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE</b>	<b>345</b>	<b>239</b>
<b>5. CHARGE DES SINISTRES, NETTE DE RÉASSURANCE (-)</b>	<b>-90.248</b>	<b>-78.543</b>
<b>A. Montants payés nets</b>	<b>90.501</b>	<b>70.116</b>
1. Montants bruts	90.862	70.315
2. Part des réassureurs (-)	-361	-199
<b>B. Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)</b>	<b>-253</b>	<b>8.427</b>
1. Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	-253	8.427
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation +, réduction -)	-253	8.427
- fin d'exercice (+)	10.065	10.318
- début d'exercice (-)	-10.318	-1.891
<b>6. VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTE DE RÉASSURANCE (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-48.811</b>	<b>-47.383</b>
<b>A. Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-47.549</b>	<b>-44.710</b>
1. variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-47.549	-44.710
1° variation de la provision d'assurance 'vie' (augmentation -, réduction +)	-58.064	-63.042
2° provision d'assurance 'vie' transférée cédée (-)	-1.031	-3.062
3° provision d'assurance 'vie' transférée reçue (+)	11.546	21.394

	2002	2001
<b>B. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-1.262</b>	<b>-2.673</b>
1. variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-1.262	-2.673
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	-1.236	-5.142
2° autres provisions transférées cédées (-)	-26	-12
3° autres provisions transférées reçues (+)		2.481
<b>7. PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES NETTES DE RÉASSURANCE (-)</b>	<b>5.131</b>	<b>2.039</b>
<b>8. FRAIS D'EXPLOITATION NETS (-)</b>	<b>-2.531</b>	<b>-3.562</b>
<b>A. Frais d'acquisition</b>	<b>1.224</b>	<b>1.258</b>
<b>C. Frais d'administration</b>	<b>2.066</b>	<b>2.992</b>
<b>D. Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)</b>	<b>-759</b>	<b>-688</b>
<b>9. CHARGES DES PLACEMENTS (-)</b>	<b>-18.121</b>	<b>-9.095</b>
<b>A. Charges de gestion des placements</b>	<b>4.890</b>	<b>3.735</b>
<b>B. Corrections de valeur sur placements</b>	<b>10.458</b>	<b>3.923</b>
<b>C. Moins-values sur réalisations</b>	<b>2.773</b>	<b>1.437</b>
<b>10. CORRECTIONS DE VALEUR SUR PLACEMENTS DU POSTE D. DE L'ACTIF (charges) (-)</b>	<b>-1.376</b>	<b>-547</b>
<b>11. AUTRES CHARGES TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE (-)</b>	<b>-70</b>	<b>-545</b>
<b>13. RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE 'VIE' BÉNÉFICE (+)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16. RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS AFFECTATION DE LA RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ANNEXE (x 1.000 €)

## N°1. ÉTAT DES ACTIFS INCORPORELS, DES IMMEUBLES DE PLACEMENT ET DES TITRES DE PLACEMENT

	POSTES DE L'ACTIF CONCERNÉS		
	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
<b>a) VALEURS D'ACQUISITION</b>			
Au terme de l'exercice précédent	84	90.212	8.730
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions	2	421	16.873
• Cessions et retraits (-)		-224	
• Transferts d'une rubrique à l'autre (+) (-)			71.011
• Autres mutations (+) (-)		461	
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>86</b>	<b>90.870</b>	<b>96.614</b>
<b>b) PLUS-VALUES</b>			
Au terme de l'exercice précédent		4.041	
<b>Au terme de l'exercice</b>		<b>4.041</b>	
<b>c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR</b>			
Au terme de l'exercice précédent	84	23.758	
Mutations de l'exercice			
• Actées	2	2.237	4.587
• Annulées (-)		-120	
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>86</b>	<b>25.875</b>	<b>4.587</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>			
<b>(a)+(b)-(c)</b>	<b>0</b>	<b>69.036</b>	<b>92.027</b>

	POSTES DE L'ACTIF CONCERNÉS		
	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
<b>a) VALEURS D'ACQUISITION</b>			
Au terme de l'exercice précédent	353	94.122	470.381
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions		46.513	179.728
• Cessions et retraits (-)		-41.552	-147.354
• Transferts d'une rubrique à l'autre (+) (-)		-71.011	
• Autres mutations (+) (-)		-12.243	-593
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>353</b>	<b>15.829</b>	<b>502.162</b>
<b>c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR</b>			
Au terme de l'exercice précédent		4.818	702
Mutations de l'exercice			
• Actées		3.021	
• Annulées (-)		-2.499	-702
<b>Au terme de l'exercice</b>		<b>5.340</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>			
<b>(a)-(c)</b>	<b>353</b>	<b>10.489</b>	<b>502.162</b>

## N°2. ÉTAT DES PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées, ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'Arrêté Royal du 17-11-1994 (comprise dans les postes C.II.1., C.II.3., D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge mention du numéro de T.V.A. ou du numéro national	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire *	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
<b>APRI Insurance s.a.</b> bld. E. Quinet, 29 F - 75014 Paris France	22.500	15%		31-12-02	EUR	2.522	193
<b>IMMGEST s.a.</b> place Saint Jacques 11/102 B - 4000 Liège B.E. 462.217.371	8.899	57,41%		31-12-02	EUR	210	-292
<b>INTEGRALE LUXEMBOURG s.a.</b> bld. Prince Felix, 63 L - 1513 Luxembourg Kirchberg	9.000	90%		31-12-02	EUR	7.534	10
<b>INTEGRALE IMMO MANAGEMENT s.a.</b> place Saint Jacques 11/103 B - 4000 Liège B.E. 474.379.686	999	99,90%		31-12-02	EUR	500	
<b>FINAPRI EUROPE s.a.</b> 2, rue Poinot F - 75014 Paris France	7.200	48%	2%	31-12-02	EUR	1.505	1
<b>SICAV I.I. s.a.</b> rue Guimard, 18 B - 1040 Bruxelles	37.299	99,82%		31-12-02	EUR	50.772	-26.868

\* suivant la codification officielle.

## N°3. VALEUR ACTUELLE DES PLACEMENTS (art.38)

C. PLACEMENTS	860.705
<b>I. Terrains et constructions</b>	90.833
<b>II. Placements dans les entreprises liées et participations</b>	59.765
- Entreprises liées	59.412
1. Participations	59.412
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	353
3. Participations	353
<b>III. Autres placements financiers</b>	710.107
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	9.923
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	535.334
3. Parts dans des pools d'investissement	15.818
4. Prêts et crédits hypothécaires	18.020
5. Autres prêts	12.858
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	31.820
7. Autres	86.334

## N°4. ÉTAT RELATIF AUX AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### VENTILATION DU POSTE G.III. DE L'ACTIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Autres produits acquis	10
Charges à reporter	437
	<b>447</b>

## N°6. ÉTAT DES PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES - AUTRES PROVISIONS

### VENTILATION DU POSTE E.III. DU PASSIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Grosses réparations sur immeubles locatifs	213
Litige immobilier	330
Frais de gestion	4.544
Précomptes immobiliers à supporter	119
	<b>5.206</b>

## N°7. ÉTAT DES PROVISIONS TECHNIQUES ET DETTES

<b>a)</b>	<b>VENTILATION DES DETTES (OU PARTIES DES DETTES) DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST SUPÉRIEURE À 5 ANS</b>	
	<b>Postes du passif concernés</b>	
	G. Dettes	
	IV. Dettes envers des établissements de crédit	22.888
	<b>TOTAL</b>	<b>22.888</b>
<b>b)</b>	<b>DETTES (OU PARTIE DES DETTES) ET PROVISIONS TECHNIQUES (OU PARTIE DES PROVISIONS TECHNIQUES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE</b>	
	<b>Postes du passif concernés</b>	
	G. Dettes	
	IV. Dettes envers des établissements de crédit	6.028
	<b>TOTAL</b>	<b>6.028</b>
<b>c)</b>	<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>	
	<b>Postes du passif concernés</b>	
	1. Impôts (poste G.V.1.a du passif)	
	b) Dettes fiscales non échues	2.772
	2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b du passif)	
	b) Autres dettes salariales et sociales	787

## N°8. ÉTAT RELATIF AUX COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DU POSTE H DU PASSIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Intérêts sur cession portefeuille leasing	1.016
Revenus locatifs	137
Revenus de leasing	383
Autres	706
<b>TOTAL</b>	<b>2.242</b>

## N°10. INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES TECHNIQUES

<b>II.</b>	<b>ASSURANCES VIE</b>	
<b>A.</b>	<b>Affaires directes</b>	
1.	Primes brutes	105.467
a) 1.	Primes individuelles	13.578
2.	Primes au titre de contrats de groupe	91.889
b) 1.	Primes périodiques	28.424
2.	Primes uniques	77.043
c) 1.	Primes de contrats sans participation aux bénéfices	14.663
2.	Primes de contrats avec participation aux bénéfices	90.745
3.	Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	59
2.	Solde de réassurance	116
3.	Commissions (art.37)	273
<b>III.</b>	<b>ASSURANCES VIE, AFFAIRES DIRECTES</b>	
	Primes brutes en Belgique	105.467

## N°11. ÉTAT RELATIF AU PERSONNEL OCCUPÉ

	Exercice en cours			Exercice précédent		
	Nombre total à la date de clôture 1	Effectif moyen * 2	Nombre d'heures prestées 3	Nombre total à la date de clôture 4	Effectif moyen * 5	Nombre d'heures prestées 6
Personnel sous contrat de travail ou de stage **	62	60,90	92.965,50	63	60,20	92.007,40
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	3	2,45	4.485,80	3	2,67	4.896,10
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>63,35</b>	<b>97.451,30</b>	<b>66</b>	<b>62,87</b>	<b>96.903,50</b>

\* L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1<sup>er</sup> de l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

\*\* Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'Arrêté Royal n° 230 du 21 décembre 1983.



## N°12. ÉTAT RELATIF À L'ENSEMBLE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION, VENTILÉ PAR NATURE

Un astérisque \* à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994.

<b>I.</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL *</b>	<b>3.740</b>
1.	a) Rémunérations	2.504
	c) Autres avantages sociaux directs	58
2.	Cotisations patronales d'assurances sociales	656
3.	Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	292
4.	Autres dépenses de personnel	109
6.	Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	121
<b>II.</b>	<b>BIENS ET SERVICES DIVERS *</b>	<b>886</b>
<b>III.</b>	<b>AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AUTRES QUE LES PLACEMENTS *</b>	<b>129</b>
<b>IV.</b>	<b>PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES *</b>	<b>142</b>
1.	Dotations (+)	199
2.	Utilisations et reprises (-)	-57
<b>V.</b>	<b>AUTRES CHARGES COURANTES *</b>	<b>3.110</b>
1.	Charges fiscales d'exploitation *	55
	a) Précompte immobilier	40
	b) Autres	15
2.	Contributions aux organismes publics	14
3.	Charges théoriques	146
4.	Autres	2.895
<b>VI.</b>	<b>FRAIS D'ADMINISTRATION RÉCUPÉRÉS ET AUTRES PRODUITS COURANTS (-)</b>	<b>-192</b>
1.	Frais d'administration récupérés	192
	b) Autres	192
	<b>TOTAL</b>	<b>7.815</b>

## N°16. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
<b>A. TAXES</b>		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	4.271	3.518
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	70	545
<b>B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE</b>		
1. Précompte professionnel	11.410	9.420
2. Précompte mobilier	3	3

## N°17. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (art. 14)

Un astérisque \* à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994.

<b>C. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS *</b>	
a) de l'entreprise	10.121
<b>D. GARANTIES REÇUES * (AUTRES QU'EN ESPÈCES)</b>	
b) autres	14.499
<b>E. MARCHÉS À TERME *</b>	
d) opérations sur devises (à livrer)	133
e) opérations sur taux d'intérêts (achats)	7.437
f) opérations sur taux d'intérêts (ventes)	7.437
<b>F. BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR L'ENTREPRISE *</b>	<b>4</b>
<b>G. AUTRES (À SPÉCIFIER)</b>	
Engagement de cession valeur mobilière	4.904
Engagement de cession immobilier	793
Engagement d'acquisition immobilier	5.561
Achat de Call	511
Engagement prêt subordonné <b>Integrale Luxembourg s.a.</b>	2.479

## N°18. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>C.II. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>92.027</b>	<b>8.730</b>	<b>353</b>	<b>353</b>
1+3 Participations	92.027	8.730	353	353
<b>E. CRÉANCES</b>	<b>466</b>	<b>366</b>	<b>7</b>	
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes		3		
III. Autres créances	466	363	7	
<b>G. DETTES</b>		<b>173</b>		
V. Autres dettes		173		

## N°22. DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

## N°23. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

- Le Conseil d'administration a décidé de fixer le taux technique à 3,75 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 1999. Pour faire face à la diminution de taux et respecter la circulaire de l'O.C.A. qui a communiqué un taux 'clignotant' de 4,05 %, le Conseil d'administration a utilisé un montant de € 6.011.715,00 de la provision constituée antérieurement. Le solde de € 11.083.771,02 est repris sous la rubrique C.II. Provisions d'assurance 'vie' au passif du bilan.
- Integrale**, de par sa forme juridique, ne dispose pas de fonds propres à proprement parler. Aucun résultat dégagé par le portefeuille n'a été affecté en compte non technique.
- Des titres sont détenus pour notre compte par notre filiale **integrale Luxembourg s.a.** pour un montant de € 4.275.838,58.
- La présentation des comptes annuels est conforme à l'A-R du 17 novembre 1994. La brochure des comptes annuels pourra présenter certaines rubriques sous une forme quelque peu différente.
- La réserve légale est calculée respectivement à 5 % et à 1 % selon qu'il s'agit de provisions de la branche 21 ou de la branche 23.

## BILAN SOCIAL (x 1.000 €)

### I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre effectif d'heures prestées	84.279,90	8.685,60	92.965,50 (T)	92.007,40 (T)
Frais de personnel (en milliers €)	3.716	217	3.933 (T)	3.692 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers €)			70 (T)	60 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		53	9	59,20
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		52	7	57,00
Contrat à durée déterminée		1	2	2,20
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
c. Par sexe				
Hommes		31	1	31,80
Femmes		22	8	27,40
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction				
Employés		53	9	59,20
Ouvriers				

#### B. INTÉRIMAIRES

##### Au cours de l'exercice

	1. Intérimaires
Nombre moyen de personnes occupées	2,45
Nombre effectif d'heures prestées	4.485,80
Frais pour l'entreprise (en milliers €)	108

## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	19	2	20,50
<b>b. Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	4		4,00
Contrat à durée déterminée	15	2	16,50
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
<b>c. Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes:			
secondaire	3		3,00
supérieur non universitaire	3		3,00
universitaire	1		1,00
Femmes:			
secondaire	6		6,00
supérieur non universitaire	4	2	5,50
universitaire	2		2,00
<b>B. SORTIES</b>	<b>1. Temps plein</b>	<b>2. Temps partiel</b>	<b>3. Total en équivalents temps plein</b>
<b>a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	21	1	21,80
<b>b. Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	2		2,00
Contrat à durée déterminée	18	1	18,80
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	1		1,00
<b>c. Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes:			
secondaire	4		4,00
supérieur non universitaire	2		2,00
universitaire	2		2,00
Femmes:			
secondaire	5		5,00
supérieur non universitaire	6	1	6,80
universitaire	2		2,00
<b>d. Par motif de fin de contrat</b>			
Licenciement	1		1,00
Autre motif	20	1	20,80

## III. ÉTAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

	Nombre de travailleurs concernés		
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en milliers €)
<b>1. Mesures comportant un avantage financier *</b>			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	1	0,50	1
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	66	63,20	71
<b>2. Autres mesures</b>			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	4	3,50	
<b>Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi</b>			
Total pour l'exercice	67	64,00	
Total pour l'exercice précédent	1	0,50	

## IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
	Nombre de travailleurs concernés	15
Nombre d'heures de formation suivies	294,50	256,17
Coût pour l'entreprise	6,56	3,10

\* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

Liège, le 5 juin 2003

**Aux affiliés d'intégrale  
Caisse commune d'assurances**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels de votre Caisse commune, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à € 879.961.030,07 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par un résultat nul. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Caisse commune en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la Caisse commune ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la Caisse commune, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur

ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Caisse commune et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

### **Attestations complémentaires**

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le Reviseur d'Entreprises  
PricewaterhouseCoopers  
Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Représentée par

J. Tison  
Reviseur d'Entreprises

## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission de contrôle que vous nous avez confiée.

Lors de l'accomplissement de nos tâches, tant en cours d'exercice, sur base des situations mensuelles, qu'à la clôture, lors de la vérification des comptes annuels, nous avons fait appel aux méthodes et techniques généralement appliquées en l'occurrence: analyses, sondages, recoupements, contrôles d'évaluation, de cohérence et de vraisemblance. Evidemment, de la sorte, nous nous sommes assurés de la conformité des valeurs d'inventaire aux règles d'évaluation définies par votre Conseil d'administration.

Le bilan accuse un total de € 879.961.030,07 et fait apparaître en 'provisions pour participations aux bénéficiés' un montant de € 758.110,67 représentatif de la répartition bénéficiaire allouée pour l'exercice 2002.

En conclusion, nous attestons sans réserve que les comptes qui vous sont soumis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de votre Caisse commune.

Liège, le 21 mai 2003

## RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

En date du 8 décembre 2000, le Conseil d'administration a modifié les règles d'évaluation. Celles-ci se réfèrent aux dispositions de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

### ACTIF

#### C. PLACEMENTS

##### C.I. Terrains et constructions

Ces immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition comportant leur prix d'achat et les frais accessoires, soit à leur prix de revient.

##### C.II. Placements dans des entreprises liées et participations

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition nette, les frais accessoires étant pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

##### C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Ces titres font systématiquement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. A la fin de chaque exercice, chaque valeur du portefeuille-titres à revenu variable est revue individuellement.

##### C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est effectuée, prorata temporis, sur une base linéaire.

**Intégrale** adopte une méthode d'évaluation dans laquelle les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage, peuvent être prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage.

Les titres à revenu fixe font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement à l'échéance de ces titres est en tout ou en partie incertain ou compromis.

##### C.III.4 à 7 Créances

Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

##### Placements transférés au cours de l'exercice de la rubrique C.- Branche 21 à la rubrique D.- Branche 23 de l'actif

Ils font, à la date de leur transfert, l'objet, pour la différence entre la valeur comptable et leur valeur actuelle, de reprises de réductions de valeur à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et de plus-values de réévaluation, lorsqu'à la date du transfert, leur valeur actuelle est supérieure à leur valeur comptable. Ces plus-values de réévaluation sont portées au poste A.III.2 du passif et y sont maintenues aussi longtemps que les placements auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

#### D. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS LIÉES À DES FONDS D'INVESTISSEMENT (Branche 23)

Les placements repris sous cette rubrique sont portés à l'actif du bilan à leur valeur actuelle.

#### E. CRÉANCES

Ces créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

##### Options sur actions

Il faut entendre par option sur actions qualifiée de couverture affectée, l'option qui a pour but et pour effet de compenser ou de réduire le risque de variation de prix d'actions.

1. Les options sur actions qualifiées de couverture affectée sont, à la date de clôture des comptes, évaluées à leur valeur d'acquisition.
2. Les options sur actions qui ne répondent pas ou plus aux critères requis pour être qualifiées de couverture affectée font l'objet de réductions de valeur lorsque leurs valeurs de marché ou de réalisation, à la date de clôture des comptes, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

##### Réévaluations

**Intégrale** peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles, ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique C. de l'actif, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'entreprise ou d'une partie de ses activités, ils ne sont réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.

##### Amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après:

	Pourcentage d'amortissement (taux annuel)
Bâtiment siège social	2,5 %
Bâtiment de placement (branche 21)	2,5 %
Installations et aménagements	10 %
Matériel roulant	amorti en fonction de la durée d'utilisation probable
Mobilier	minimum 10 %
Matériel de bureau	minimum 10 %
Matériel informatique	minimum 33,3 %

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

### PASSIF

#### C. PROVISIONS TECHNIQUES

1. La provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.
2. La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux con-

trats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.

3. La provision d'assurance vie est en principe calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Le calcul est réalisé annuellement sous la responsabilité d'un actuinaire, sur la base de méthodes actuarielles généralement reconnues.

3.1 Les provisions pour les assurances vie classiques de la branche 21 et les assurances modernes (de type capitalisation) de branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules actuarielles prospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.

3.2. Les provisions techniques pour les assurances vie modernes (de type capitalisation) de la branche 21 sans taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules rétrospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.

3.3. Les provisions techniques de l'assurance vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités par fonds par le cours d'une unité du fonds en question.

3.4. La provision pour sinistres du groupe d'activités 'vie' est égale à la somme due aux bénéficiaires, augmentée des frais de gestion des sinistres.

3.5. Une provision pour aléas financiers est constituée lorsqu'il s'avère que le rendement des actifs représentatifs n'est plus suffisant pour permettre à la compagnie d'assumer ses obligations en matière d'assurance. Cette provision est constituée conformément aux directives et recommandations de l'Office de Contrôle des Assurances.

#### E. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment:

1. les charges de grosses réparations et de gros entretien.  
A la clôture de chaque exercice, une provision est déterminée immeuble par immeuble.
2. les frais de gestion destinés à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.  
Une dotation annuelle représentant 3,5 % des primes uniques est constituée à la fin de chaque exercice. Cette dotation devient sans effet lorsque, après prélèvement, la provision atteint un montant équivalent à un an de frais de gestion.
3. les risques de pertes ou de charges découlant pour **intégrale** de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.

#### REPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES

Eu égard à son statut, l'ensemble des charges et des produits de la Caisse Commune est imputé au compte de résultats technique.

L'affectation des frais de gestion entre la branche 21 et la branche 23 s'effectue en fonction des prestations réelles pour tout ce qui est identifiable ou forfaitairement pour les autres frais.

#### Loyer théorique:

Le loyer est fixé en fonction de la valeur locative de l'immeuble et de la surface occupée.

Séance d'information à de nouveaux affiliés animée par Els Lievens.



Madame Coppejans reçoit un chèque dans une émission de VT.M.



L'Assemblée générale du 20 juin 2002 à Anvers.



### **Liège**

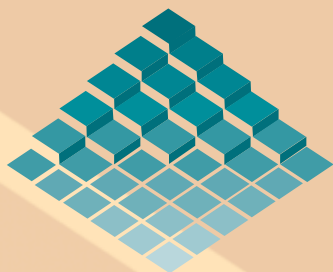
Place St. Jacques 11 Bte 101  
4000 Liège  
T. 04 232 44 11  
F. 04 232 44 51

### **Bruxelles**

5, Avenue Ariane  
1200 Bruxelles  
T. 02 774 88 50  
F. 02 774 88 54

### **Antwerpen**

Justitiestraat 4 B 46  
2018 Antwerpen  
T. 03 216 40 80  
F. 03 216 44 08



# integrale

### **Integrale Luxembourg s.a.**

63 boulevard Prince Félix  
L - 1513 Luxembourg-Kirchberg  
T. +352 40 66 90 301  
F. +352 40 66 90 300

**[www.integrale.be](http://www.integrale.be)**

**[info-fr@integrale.be](mailto:info-fr@integrale.be) ou/ouf [info-nl@integrale.be](mailto:info-nl@integrale.be)**

Membre de l'Association Groupe APRI



**GROUPE APRI**  
*Retraite - Prévoyance*